



HAL
open science

Des SIG aux observations de terrain : étude de la “ trame jardinée potagère ” dans les petites villes du Vexin français

Flora Rich, Yves Petit-Berghem

► To cite this version:

Flora Rich, Yves Petit-Berghem. Des SIG aux observations de terrain : étude de la “ trame jardinée potagère ” dans les petites villes du Vexin français. *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2024, 30, 10.4000/120t5 . hal-04649639

HAL Id: hal-04649639

<https://hal.science/hal-04649639>

Submitted on 16 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des SIG aux observations de terrain : étude de la « trame jardinée potagère » dans les petites villes du Vexin français

*From GISs to Field Observations: A study of a 'Kitchen Garden Grid' in the Small
Towns of the French Vexin*

Flora Rich et Yves Petit-Berghem



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/paysage/33350>

DOI : 10.4000/120t5

ISSN : 1969-6124

Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, École nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de
Lille, Institut Agro Rennes Angers, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École
de la nature et du paysage

Ce document vous est fourni par Université Paris-Saclay



Référence électronique

Flora Rich et Yves Petit-Berghem, « Des SIG aux observations de terrain : étude de la « trame jardinée
potagère » dans les petites villes du Vexin français », *Projets de paysage* [En ligne], 30 | 2024, mis en
ligne le 15 juillet 2024, consulté le 16 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/33350>
; DOI : <https://doi.org/10.4000/120t5>

Ce document a été généré automatiquement le 15 juillet 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers
annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Des SIG aux observations de terrain : étude de la « trame jardinée potagère » dans les petites villes du Vexin français

From GISs to Field Observations: A study of a 'Kitchen Garden Grid' in the Small Towns of the French Vexin

Flora Rich et Yves Petit-Berghem

- 1 Depuis le tournant des années 2000, la montée en puissance des enjeux du développement durable a fait naître le projet de réconcilier ville et agriculture de proximité. Remédier à la « rupture métabolique » des systèmes urbains passe notamment par la réintroduction et le développement du jardin potager cultivé par les habitants (Paddeu, 2021). Ceux-ci contribuent à la résilience des systèmes alimentaires, à travers la relocalisation de la production des aliments et l'accès à une alimentation saine et de qualité (Pourias *et al.*, 2012).
- 2 Le retour du potager en ville suppose toutefois que les habitants aient la possibilité de revenir au potager. Si celui-ci renaît à la faveur du paradigme de la « ville vivrière » ou de la « ville fertile », et contribue dans ce cadre au renouvellement des modèles urbains (Brondeau, 2017), il n'en reste pas moins que, là où des mesures quantitatives ont été faites, les surfaces dévolues aux jardins potagers ne cessent de reculer (Rochel, 2022b, 2022a). L'urbanisation est souvent responsable de leur disparition (Consalès, 2018 ; Legenne *et al.*, 2020 ; Rochel, 2022b). La dynamique de retour du potager dans les villes apparaît entravée par la progression de l'artificialisation des sols et la consommation de l'espace générée par le « capitalisme urbain » (Harvey, 2011), ce qui augmente la pression sur les jardins potagers existants et accentue d'autant les inégalités d'accès à un jardin potager dans les espaces urbains denses (Beaufils, 2022).
- 3 Qu'en est-il dès lors que le tissu urbain se desserre et que les sols cultivables sont moins rares ? Les jardins potagers s'y développent-ils pour autant sans entraves ? Un champ

d'étude récent, s'attachant à évaluer, grâce à la cartographie SIG, la contribution des potagers aux systèmes alimentaires urbains, a mis en lumière l'aspect conditionnel de l'existence des jardins potagers dans le tissu urbain (Darly *et al.*, 2021a ; Marie, 2019). L'analyse de la distribution spatiale des potagers montre que leur présence est favorisée dans les quartiers périurbains de maisons individuelles habités par les classes populaires propriétaires de leur logement.

- 4 Disposer d'un jardin augmente en effet les chances de cultiver un potager. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est plus présent dans les territoires ruraux (Gojard et Weber, 1995). Selon l'enquête « Budget de famille » réalisée en 2017¹, 43 % des habitants des communes rurales déclarent disposer d'un jardin avec un potager ; dans les petites villes, ils sont 26 %. La différence est significative avec les villes de plus de 100 000 habitants (8 %) et l'agglomération parisienne (4 %).
- 5 Les espaces de faible densité sont aussi le lieu d'un « renouveau » du jardin potager (Gallien *et al.*, 2012). Celui-ci n'y apparaît plus focalisé sur la dimension productive, mais se transforme sous l'effet conjugué de l'arrivée de populations urbaines, porteuses de valeurs solidaires et collectives, de l'importance croissante de l'écologie et du « réinvestissement du patrimoine alimentaire » (Guiraud *et al.*, 2022), soit de la biodiversité domestique, des savoirs et savoir-faire jardiniers et culinaires. Ainsi, les espaces peu denses semblent offrir des opportunités pour renforcer leur propre résilience alimentaire, en s'appuyant sur l'agriculture non marchande pratiquée dans les jardins potagers d'habitants.
- 6 Cependant, il n'existe pas à notre connaissance d'étude qui porte sur les conditions matérielles et spatiales de la réalisation d'un potager dans ces territoires. Cet article, tiré d'une recherche de thèse démarrée en 2021, propose d'étudier le cas de cinq petites villes de la périphérie nord-ouest de la métropole parisienne, dont quatre font partie du Parc naturel régional (PNR) du Vexin français. Les règles d'urbanisme des communes du PNR sont strictement encadrées par la charte du Parc, dans le but de sauvegarder les terres agricoles et les espaces naturels. On rencontre, sur les anciennes « ceintures vertes » des bourgs, relativement bien préservées, des groupes de jardins potagers privés sans maison – pour reprendre le terme qu'emploie Florence Weber (1998). Dissociés du domicile, ces jardins ne sont pas pour autant collectifs ; ils sont cultivés soit directement par le propriétaire, soit par un tiers qui a obtenu l'accord du premier.
- 7 Au sein du PNR, l'urbanisation est un phénomène qui, sans être neutralisé, a un impact moindre sur la réorganisation des potagers. D'un point de vue méthodologique, on devrait donc être en mesure d'identifier d'autres facteurs pouvant influencer le devenir des potagers, notamment leur régression. Pour tenter d'y parvenir, nous mobilisons une méthode hybride associant cartographie SIG diachronique et enquête de terrain. La démarche, inductive, a pour originalité d'imbriquer approche spatiale quantitative des potagers – la cartographie SIG – et approche résolument qualitative – une enquête exploratoire. Elle aboutit à la conceptualisation d'un outil méthodologique : la trame jardinée potagère – parfois abrégée en TJP.
- 8 Grâce à une analyse diachronique des mutations de la TJP et de l'évolution de la distribution spatiale des potagers, appuyée par des observations de terrain, nous cherchons à identifier les raisons qui font que les jardins potagers des ceintures vertes ont perduré ou, au contraire, ont reculé. En premier lieu, nous présentons le terrain. Puis nous nous attardons sur la méthode d'analyse cartographique diachronique

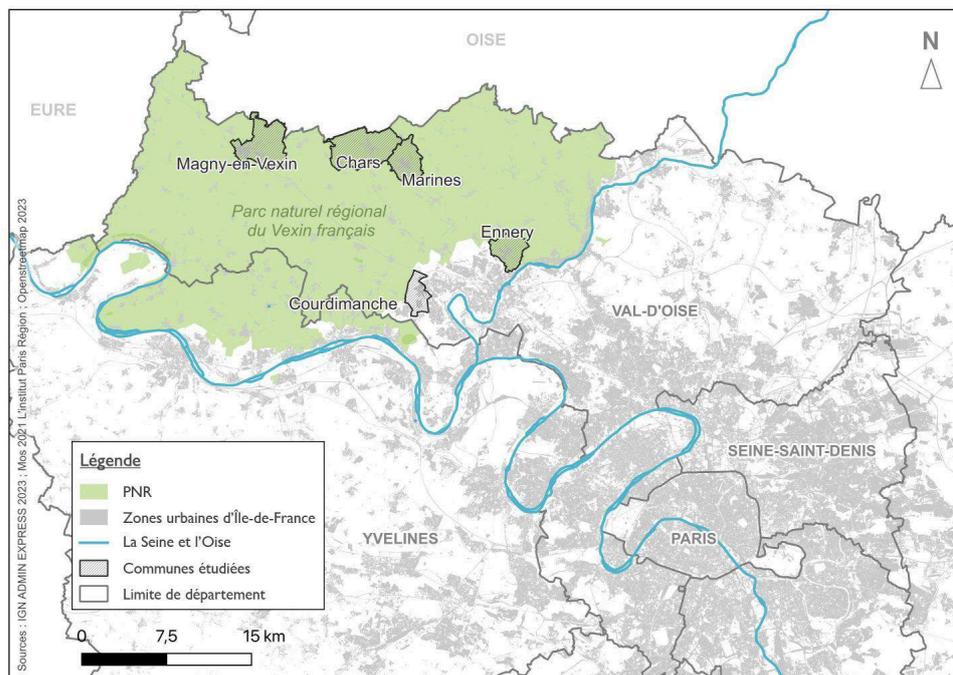
mobilisant les SIG. Ensuite, nous mettons au jour l'existence de la trame jardinée potagère dans deux petites villes, Ennery et Courdimanche, et comparons leur trajectoire depuis les années 1950. Nous verrons alors que si le règlement d'urbanisme en faveur de la protection des terrains non bâtis contribue au maintien des jardins, il n'enraye pas un processus de disparition des jardins potagers, affectés par les difficultés d'accès au terrain privé et par la perte des savoir-faire. Finalement, nous interrogeons la manière dont la connaissance fine de la TJP à échelle locale peut contribuer à la conception des politiques publiques dédiées aux jardins potagers qui soient plus en phase avec la réalité et la diversité des pratiques locales des petites villes.

Les petites villes de la périphérie nord-ouest de l'Île-de-France comme terrains d'étude

Cinq communes à l'étude

- 9 Notre terrain de recherche se trouve au nord-ouest de l'Île-de-France (figure 1). Nous investiguons quatre petites villes du Val-d'Oise situées dans le Parc naturel régional du Vexin français, comptant entre 2 042 et 5 810 habitants : Ennery, Chars, Marines et Magny-en-Vexin. Elles font partie d'un territoire majoritairement agricole, sous forte influence métropolitaine² ; les grands bassins d'emploi et les centres de consommation de la métropole y exercent un fort attrait. Une cinquième commune, Courdimanche, se trouve en bordure du PNR. Elle fait partie de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Son territoire se compose de 43 % d'espaces agricoles, soit autant que la commune de Marines³. Nous nous concentrons sur le quartier correspondant à son noyau historique ancien.

Figure 1. Localisation des terrains d'étude



Source : réalisation Flora Rich, 2024, à partir de IGN 2023, Institut Paris-région 2021, Openstreetmap 2023.

- 10 Le choix des communes investiguées s'est fait sur cinq critères principaux : le nombre d'habitants ; une quantité totale de surfaces de potagers supérieure à 1 ha ; l'existence dans le passé de nombreuses surfaces dédiées à l'autoproduction alimentaire ; la disponibilité de photographies aériennes d'archives ; enfin, dans ce territoire de faible densité où les transports en commun sont peu développés, les communes choisies sont les plus accessibles depuis l'agglomération parisienne.

Des politiques de paysage qui permettent le maintien d'une trame ancienne de jardins potagers

- 11 C'est au contact de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise et en réaction à sa construction que s'est constitué, en 1995, le PNR du Vexin français. Le Parc s'est doté en 2007 d'une charte⁴ dont l'une des orientations majeures vise la préservation des paysages agricoles d'openfield, construisant une image de campagne en nette opposition avec l'urbanisme de la Ville nouvelle. Cela se traduit dans les documents d'urbanisme par des contraintes très fortes sur la croissance urbaine, limitée à 0,75 % par an. Les communes du PNR pratiquent la densification avant l'heure (Fonticelli, 2022), au profit du maintien de la ceinture verte des bourgs et villages. Une dizaine d'années après l'application de la charte, elles estiment avoir réussi à atteindre cet objectif (PNR du Vexin français, 2020).
- 12 Ce sont donc moins des mesures volontaristes à l'égard de l'autoproduction alimentaire que des politiques de protection paysagère qui ont eu pour effet de maintenir les jardins potagers qui prennent place dans ces espaces ouverts. De fait, les paysages des abords de bourgs peuvent être marqués par la présence de jardins potagers sans maison, au fonctionnement privé. Groupés ou isolés, ceux-ci s'insèrent dans un

parcellaire très morcelé, hérité de l'habitat groupé qui dominait dans l'espace rural de la région francilienne. Ces jardins se distinguent en cela franchement des jardins familiaux, qui s'étendent sur un nombre réduit de vastes parcelles cadastrales et sont gérés par une association.

- 13 Dans le cadre d'une enquête exploratoire, nous avons visité 24 de ces jardins privés sans maison⁵. La moitié est occupée par leurs propriétaires (tableau 1). L'autre moitié est occupée de manière informelle, c'est-à-dire que la transaction entre l'occupant jardinier et le propriétaire se fait de manière orale, sans contrat et pour une somme symbolique (moins de 25 € par an), voire nulle. Cet arrangement satisfait les deux parties : les propriétaires, absents ou dans l'incapacité d'entretenir leur bien, en délèguent l'entretien à des habitants qui ne disposent pas de jardin.

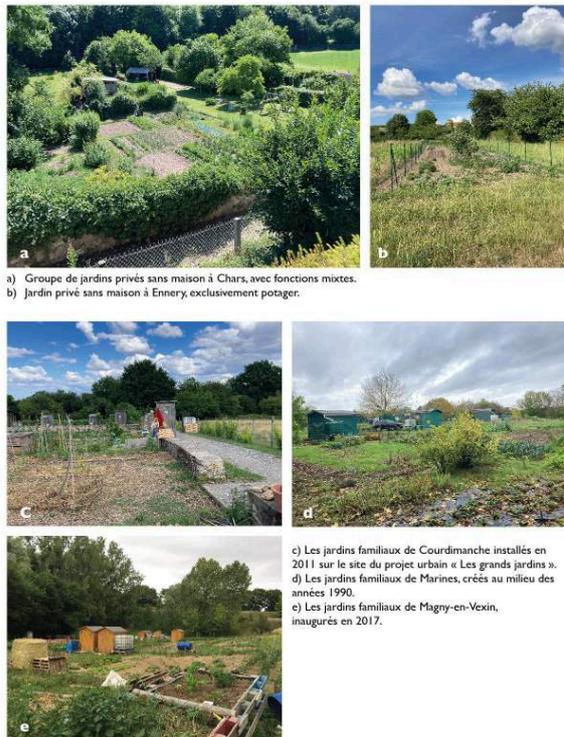
Tableau 1. Statut des jardins privés sans maison visités pendant l'enquête

Communes	Jardins privés sans maison visités	dont jardins occupés par les propriétaires	dont jardins loués avec contrat écrit	dont jardins occupés de manière informelle
Magny-en-Vexin	13	9	0	5
Courdimanche	2	0	0	2
Ennery	4	2	0	2
Chars	5	2	1	2
Total	24	13	1	11

Source : Flora Rich, 2024.

- 14 Marines et Courdimanche ont deux caractéristiques en commun : les jardins potagers privés sans maison autrefois très nombreux dans et autour des deux villes se sont franchement raréfiés ; des jardins familiaux y sont présents, gérés par des associations sur du foncier communal (figures 2 c, d et e). Ennery et Chars ont encore une importante quantité de surfaces potagères qui y sont cultivées, compte tenu du nombre d'habitants. On n'y rencontre aucun jardin collectif porté par la municipalité ou une association ; la majorité est privée et cultivée sur les parcelles sans maison des franges urbaines (figures 2, a et b). Magny-en-Vexin a fait l'objet d'un mémoire de recherche (Rich, 2020) et d'une publication spécifique (Rich et Peti-Berghem, 2022), dont les résultats sont incorporés à la présente analyse.

Figure 2. Des jardins potagers privés sans maison et des jardins familiaux associatifs créés par les municipalités



Source : Flora Rich, 2020-2023.

Une démarche hybride associant cartographie SIG diachronique et enquête de terrain

La trame jardinée potagère au service de l'enquête de terrain

- 15 Sans point de repère bibliographique, l'enquête de terrain s'est vite révélée difficile pour décrire ces jardins ; la démarche de recherche engagée est aussi nécessairement inductive.
- 16 L'enquête de terrain exploratoire se présente sous forme de comptes rendus d'entretiens et de prises de notes informels. Enquêter sur des espaces privés, sans intermédiaire pour nous introduire, puisqu'il n'y a pas d'association autour de ces jardins, a imposé de faire du « porte-à-porte ». L'effet d'intrusion que suscite ce mode de rencontre génère des réactions aléatoires et rend inconfortable le fait de « s'imposer » en tant que chercheur. Le temps de gagner la confiance du jardinier n'est pas toujours suffisant pour sortir rapidement un carnet de notes, encore moins un enregistreur. Y associer une approche cartographique diachronique s'est imposé très tôt pour éclairer le terrain à travers l'analyse de la trajectoire de la trame jardinée potagère. La conceptualisation de cet outil d'analyse répond donc en premier lieu au besoin de décrire des jardins potagers qui n'intègrent pour l'heure aucune catégorie reconnue : ni potagers privés domestiques, puisque sans maison, ni jardins collectifs, puisque prenant place sur une parcelle cadastrale privée en gestion individuelle.

- 17 Mais la TJP ne se limite pas à considérer l'existence d'un seul type de jardin potager, précisément parce qu'il est au départ difficile de délimiter des types parmi des formes paysagères et des pratiques peu caractérisées. Dans la TJP, les surfaces disparates relevées à l'échelle d'une commune, toutes dédiées à l'autoproduction alimentaire, forment un ensemble qui constitue lui-même un objet spatial dynamique.
- 18 Les jardins potagers privés sans maison sont majoritairement cultivés par des jardiniers hommes, appartenant aux catégories populaires et aux retraités (tableau 2), lesquels sont eux-mêmes issus de cette catégorie (cinq ouvriers, trois employés, une exploitante agricole, un cadre, situation inconnue pour deux d'entre eux).

Tableau 2. Catégories socioprofessionnelles et sexe des jardiniers rencontrés

	Magny-en-Vexin	Ennery	Chars	Courdimanche	Total
Ouvriers	3	1	2	0	6
Employés	2	0	2	0	4
Retraités	8	2	1	1	12
Autres	0	1	0	0	1
Hommes	9	2	4	1	16
Femmes	4	2	1	0	7

Source : Flora Rich, 2024.

La méthode de la cartographie diachronique

- 19 L'inventaire des surfaces de potagers se déroule selon une méthode d'identification des potagers à partir de la photo-interprétation d'images satellites ou de clichés photographiques aériens de haute résolution (Taylor et Lovell, 2012). Les polygones de surfaces potagères relevés sont intégrés à une base de données dans le logiciel Qgis. Cette entrée par la fonction nourricière du jardin n'exclut pas l'existence de la fonction d'agrément, qui lui est souvent associée.
- 20 La méthode de détection amène à ne sélectionner que les formes régulières de potagers, où les cultures ordonnées en lignes sont beaucoup plus simples à identifier que les formes irrégulières. Les potagers de moins de 10 m² sont difficilement détectables sur les images dont nous disposons. Les surfaces totales relevées sont donc probablement sous-estimées.
- 21 Les photographies les plus récentes (2018 et 2020) proviennent de Google Earth. Cette entreprise fournit pour notre zone d'étude la résolution la plus précise et les images les plus fiables à interpréter, car très nettes et sans ombre pouvant gêner la lecture. Les photographies aériennes d'archives proviennent de la base de données IGN BD ORTHO Historique. Les choix des clichés, et donc des années retenues pour l'étude diachronique, sont fortement limités par quatre paramètres : la résolution, la netteté, l'heure de la prise de vue, la saison (l'hiver, les potagers sont peu perceptibles et les ombres rasantes des ramures créent de la confusion visuelle, renforcée par les niveaux de gris). À l'issue de l'exploration minutieuse et exhaustive des missions disponibles sur la zone ciblée, finalement peu de clichés se révèlent exploitables pour l'étude.

- 22 La qualité moyenne du cliché exploitable le plus ancien, qui date de 1953, rend l'identification des potagers peu optimale. Les valeurs que nous affichons pour cette date sont de l'ordre de l'estimation et ne doivent pas être prises comme exactes.

Choix des dates de l'analyse diachronique : les grandes tendances nationales et l'évolution des modèles de jardins

- 23 Ce cliché constitue le début de la période d'analyse, clôturée par l'année 2018. Entre 1953 et 2018, le choix d'une date intermédiaire vise à construire deux séquences autour de la recomposition des modèles de jardins potagers en lien avec les mutations urbaines et démographiques.
- 24 En 1953, plus de 20 % de la population active en France est agricole (Thévenot, 1977). Quelques années après la fin de la guerre, l'autosubsistance pratiquée dans le jardin paysan est encore importante pour les populations. Dès la fin des années 1960, l'État délaisse la politique urbaine des grands ensembles au profit du modèle et du marché de la maison individuelle. 250 000 maisons par an, construites entre le début des années 1970 et le début des années 1980 (Jaillet et Jalabert, 1982), accompagnent un net processus de périurbanisation. En 1975, la population agricole a chuté à 8 % de la population active nationale tandis que celle des ouvriers atteint son apogée historique, avec près de 40 % des actifs français. Ceux-ci accèdent massivement à la propriété de pavillon avec jardin, en particulier dans les petites communes rurales, où les prix sont plus abordables (Siblot *et al.*, 2015). En association avec la maison individuelle naît un nouveau type de jardin populaire : le potager pavillonnaire (Dubost, 1997). La décennie 1980 est marquée par la désindustrialisation du pays, les délocalisations et la diminution constante de la part des ouvriers, qui ne représentent plus que 20 % en 2018⁶. Les extensions urbaines rencontrent les limites dictées par le nouveau paradigme du développement durable, dans le sillage de la publication du rapport Brundtland en 1987. La montée en puissance des enjeux environnementaux, combinée à la précarité économique croissante, fait émerger dans les années 1990 de nouveaux modèles de jardins collectifs, autour de valeurs écologiques, sociales et solidaires, comme les jardins d'insertion et les jardins partagés.
- 25 Ces données nationales constituent un cadre de référence pour notre étude. Le choix de la date charnière entre les deux périodes de l'analyse diachronique est, dans la mesure du possible, représentatif de ces transitions entre les modèles de jardins potagers. L'observation des mutations de la trame jardinée potagère rend compte de la manière dont ces transitions s'inscrivent dans la ville. Bien que ce choix de date soit en réalité contraint par la disponibilité des photographies aériennes, il nous paraît intéressant de prendre une date intermédiaire différente pour chacune des communes. Ennery est donc étudié en 1973 et Courdimanche en 1987.
- 26 Village de 622 habitants en 1954, la population d'Ennery a triplé en 1975. La création du PNR en 1995 a mis un frein aux extensions urbaines. Abritant 350 habitants en 1954, la population de Courdimanche a augmenté de manière significative dans les années 1980 pour atteindre 1 537 habitants en 1990, et a explosé entre 1990 et 1999, où elle passe à 5 895.
- 27 Aujourd'hui, dans ce territoire dominé par l'agro-industrie, la population agricole est très faible (tableau 3). À Marines, Magny-en-Vexin et Chars, la part d'ouvriers et

d'employés est supérieure à celle du département du Val-d'Oise et des Yvelines. En revanche, les premiers sont sous-représentés à Courdimanche et à Ennery, peut-être en raison de leur localisation à l'interface du PNR et de l'agglomération de Cergy-Pontoise, où la dynamique de gentrification est particulièrement active (Desponds, 2007)⁷. Ennery affiche par ailleurs un niveau de vie particulièrement élevé et les retraités y représentent un tiers de sa population. Ces derniers sont un peu plus nombreux dans les communes du PNR que dans celle du Val-d'Oise.

Tableau 3. Composition sociale (2020) et revenu des ménages (2021) dans les communes d'étude

Commune	Marines	Ennery	Courdimanche	Chars	Magny-en-Vx	Val d'Oise	Yvelines
Nombre d'habitants	3438	2 467	6 720	2042	5810	1 251 804	1 407 560
Catégorie socioprofessionnelles pop 15ans+ en %							
agriculteurs	0,2	0,3	0	0	0,3	0,1	0,1
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,5	1,5	2,3	1,8	2,6	3,1	3
cadres et professions intellectuelles sup.	11,3	13,6	18,7	9,1	8,1	12	19,6
professions intermédiaires	20,1	19,6	21,1	19,2	17,6	17,1	16,4
employés	17,6	17,6	18,7	20,7	22,3	18,5	14,7
ouvriers	12,1	5,3	7,3	11	11,7	10,7	7,3
retraités	23,2	32,5	13,2	20	23,7	19,2	22,1
autres sans activité professionnelle	13	9,6	18,8	18,2	13,7	19,2	16,9
Revenu des ménages							
revenu médian en €	26 990	29 520	26 460	25 320	23 850	23 290	28 130
part des ménages fiscaux imposés %	67	78	69	pas d'info	56	60,6	69,7

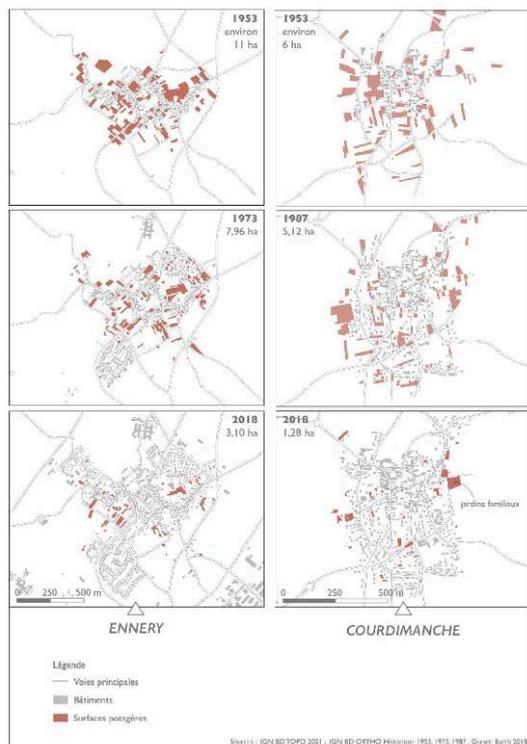
Source : Flora Rich, 2024, à partir de Insee, 2020.

Entre 1953 et 2018 : la perte drastique des surfaces potagères mais un cadre actuel qui favorise leur préservation

Évolution de la distribution et des quantités de surfaces potagères entre 1953 et 2018

- 28 Nous réalisons un inventaire systématique des surfaces potagères à trois dates, pour deux communes : Ennery (1953, 1973, 2018) et Courdimanche (1953, 1987, 2018). La commune de Marines n'a pu être étudiée qu'à partir de l'année 1981, faute de photographies aériennes exploitables. La mise en regard des trois états successifs permet de visualiser l'évolution de la physionomie de la TJP (figure 3).

Figure 3. Évolution de la distribution et des quantités de surfaces potagères entre 1953 et 2018



Source : Flora Rich, 2024, à partir de IGN BD TOPO 2021, IGN BD ORTHO Historique 1953, 1973, 1987, Google Earth 2018.

- 29 En 1953, Ennery et Courdimanche sont des villages ruraux qui présentent l'organisation traditionnelle de l'habitat rural groupé. Les surfaces potagères sont vastes et prennent place dans les espaces non bâtis infra-urbains et sur les abords immédiats du village. Les espaces cultivés par les habitants coexistent en symbiose avec les espaces urbanisés du bourg de l'époque, façonnant un paysage vivrier tourné vers l'autosubsistance.
- 30 Au stade suivant, soit en 1973 pour Ennery et en 1987 pour Courdimanche, le développement de l'habitat pavillonnaire a fortement recomposé la distribution des surfaces potagères. Aussi celles-ci se fragmentent et leur taille a tendance à diminuer. Une forme nouvelle fait son apparition, le potager pavillonnaire, qui émerge en association avec ce modèle d'habitat. Les jardins demeurent encore nombreux à l'intérieur du tissu urbain, surtout à Courdimanche. Alors que la trame urbaine bâtie du village rural se densifie en recouvrant les prés, vergers et jardins, les surfaces potagères commencent à se repositionner sur les franges urbaines. La dynamique de disparition est amorcée ; le paysage vivrier des années d'après-guerre se disloque.
- 31 En 2018, l'événement le plus frappant est la chute drastique de la quantité totale de surfaces cultivées par les habitants. La dynamique de fragmentation s'est aussi poursuivie. Les extensions pavillonnaires ont gagné du terrain et les constructions des centres-villes se densifient, y réduisant les surfaces d'espaces ouverts. Un autre événement notable est la création en 2011 de jardins familiaux à Courdimanche, qui deviennent la plus grande surface potagère cultivée d'un seul tenant.
- 32 Le processus de relégation des jardins potagers sur les franges se confirme. À Ennery surtout, le divorce entre la trame jardinée potagère et la trame bâtie est quasiment consommé, car la majorité des potagers prend place sur du parcellaire non bâti localisé

sur les franges urbaines. C'est moins le cas à Courdimanche, où le potager persiste en situation infra-urbaine, dans les jardins pavillonnaires (tableau 4). Même quand elle augmente, la part du potager pavillonnaire reste nettement moindre que celle des potagers sans maison – privés ou collectifs. La surface moyenne d'un potager pavillonnaire diminue d'environ un tiers entre les années 1970-1980 et 2018 à Courdimanche et Ennery et des deux tiers entre 1981 et 2020 à Marines.

Tableau 4. La part relativement faible du potager pavillonnaire dans les communes du PNR

Communes	Ennery		Courdimanche		Marines	
	Cliché 1973	Cliché 2018	Cliché 1987	Cliché 2018	Cliché 1981	Cliché 2020
Surfaces potagères (m2)	7040	2600	10 200	3590	6 390	3000
Nombre de potagers	50	31	46	25	20	27
Taille moyenne du potager (m ²)	141	84	220	144	320	110
Part du total des surfaces potagères dans la commune	8,8%	8,3%	20,0%	28,0%	4,6%	11,0%

Source : Flora Rich, 2024.

Le zonage N du PLU : un facteur impactant la présence des potagers ?

- 33 La distribution des potagers en fonction du zonage des PLU montre que 55 % du total des surfaces potagères sont localisés en zone N du PLU (tableau 5). Dans les communes du PNR, cette part représente plus de 61 % et elle atteint même 76 % à Chars. Abritant un tiers des potagers, le second secteur le plus représenté est la zone U. Exception à Courdimanche, seule commune qui n'est pas dans le PNR, où la part des potagers en zone U grimpe à 73 % et celle des potagers en zone N est nulle. À noter que la part des potagers situés en zone agricole ne compte que pour 7 % du total.

Tableau 5. Distribution des surfaces de potagers en m² en fonction du zonage du PLU en 2018-2020

Commune	Zone agricole (A)	Zone à urbaniser (AU)	Zone naturelle (N)	Zone urbaine (U)	Total m ²
Marines	324	0	18 725	8 395	27 444
Ennery	3 800	3 504	20 747	4 798	32 849
Courdimanche	740	3 101	0	10 617	14 458
Magny-en-Vexin	3 665	956	14 950	14 209	33 780
Chars	454	0	16 995	4 932	22 381
Total m²	8 983	7 561	71 417	42 951	130 912

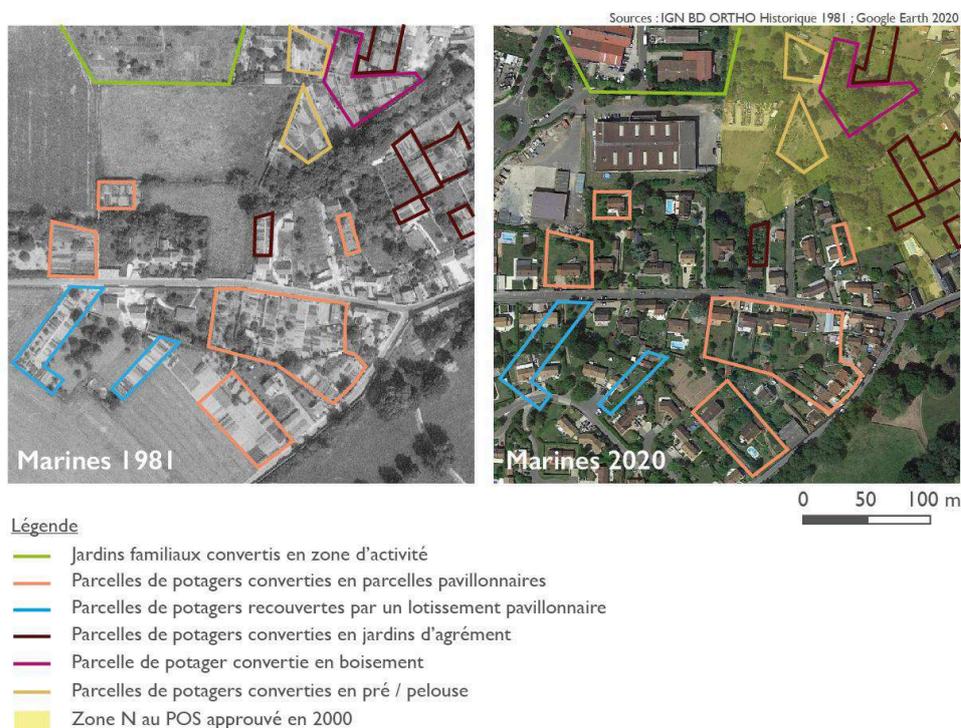
Source : Flora Rich, 2024.

- 34 Finalement, nous avons observé le phénomène de disparition à une échelle plus fine (figure 4), afin d'identifier les occupations du sol qui ont pu remplacer les potagers. Le secteur étudié est à Marines, localisé sur les abords du centre-ville ancien. En 1981, il était surtout occupé par les potagers de la ceinture verte de Marines, avant d'être

entouré de toutes parts par une zone d'activités et des logements pavillonnaires. En 2020, il y a presque dix fois moins de surfaces potagères.

- 35 Chaque couleur de zonage sur la carte renvoie à une occupation du sol ayant remplacé des surfaces potagères. Avec le développement pavillonnaire et la construction d'une zone d'activités, les extensions urbaines absorbent le plus de surfaces potagères sur la zone. Mais il existe des modes de conversion du sol plus « doux » que l'urbanisation, comme on peut le voir sur le secteur préservé classé en zone N au POS en 2000. Plusieurs terrains y ont perdu leur fonction potagère au profit de la fonction d'agrément, en particulier sur le parcellaire non bâti localisé au plus proche des maisons de centre-bourg. D'autres parcelles font l'objet d'une gestion minimale (pelouse, pré), jusqu'à n'être plus du tout occupées ni entretenues, comme le laisse penser la présence d'un boisement au nord-est de la zone.

Figure 4. Les multiples facteurs de disparition des jardins potagers à Marines



Source : Flora Rich, 2024, à partir de IGN BD ORTHO Historique 1981 et Google Earth 2020.

- 36 Cette première phase de l'analyse cartographique diachronique nous amène à considérer plusieurs enjeux pour l'avenir de la trame jardinée potagère dans ces petites villes. En premier lieu, les terrains non bâtis des franges urbaines, en particulier lorsqu'ils sont classés en zone N au PLU, fournissent globalement plus de surfaces cultivées à la ville que le parcellaire bâti, *a fortiori* les formes urbaines pavillonnaires. Ces jardins sans maison peuvent être plus favorablement collectifs (Marines, Courdimanche) ou privés (Chars, Ennery).
- 37 En deuxième lieu, l'urbanisation ne doit pas occulter les facteurs plus discrets qui contribuent à effacer le jardin potager du paysage des petites villes : remplacement du potager par la fonction d'agrément dans les parcelles non bâties au contact des maisons de bourg anciennes ; conversion vers un mode de gestion minimale de la végétation,

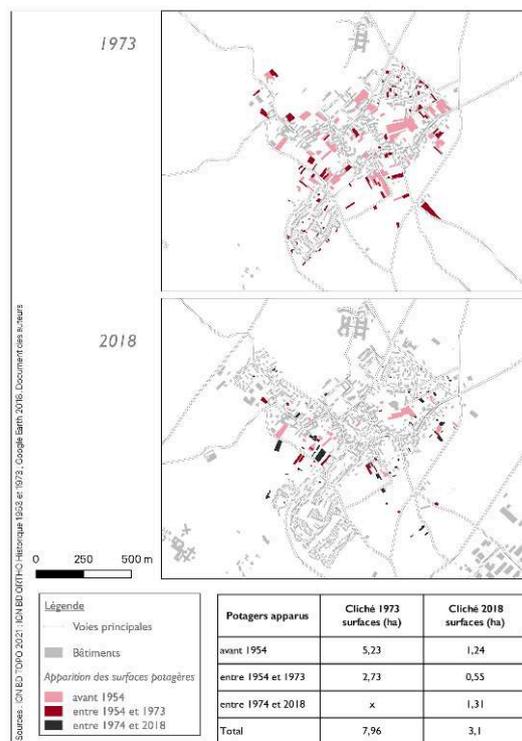
allant jusqu'à l'abandon de l'occupation du terrain, dont le reboisement est la manifestation. Si la protection des terrains non bâtis est un facteur favorisant la présence des potagers, il ne garantit donc pas qu'une zone de potagers se maintienne. Il y a probablement d'autres processus à l'œuvre derrière l'abandon des potagers.

Une trame jardinée potagère qui peine à se renouveler

Cycles de disparition et de création des surfaces potagères : quel renouvellement des jardins potagers ?

- 38 La disparition des jardins potagers ne répond pas à une logique de régression linéaire. L'analyse diachronique montre en effet que des surfaces disparaissent à un endroit et réapparaissent ailleurs dans le même temps (figure 5).

Figure 5. Potagers identifiés à Ennery en 1973 puis en 2018



Source : Flora Rich, 2024, à partir d'IGN BD TOPO 2021, IGN BD ORTHO Historique 1953 et 1973, Google Earth 2018.

- 39 Poussons un peu plus loin l'analyse de ces « mouvements » de potagers dans l'espace et dans le temps. Le tableau 6 compare la dynamique de disparition des jardins potagers à la dynamique inverse et simultanée de création de nouveaux potagers. On compare aussi l'importance de cette double dynamique au cours de quatre périodes : 1954-1973 (nommée A) et 1974-2018 (nommée B) pour Ennery ; 1954-1987 (nommée C) et 1988-2018 (nommée D) pour Courdimanche.
- 40 Rappelons les grandes tendances évoquées dans la deuxième partie. Au cours des périodes A et C, les villages ruraux traditionnels évoluent vers des bourgs où la population agricole régresse fortement, et où les extensions pavillonnaires amènent de

nouvelles populations, souvent ouvrières. La période D correspond aux trente années durant lesquelles la population ouvrière décroît nettement, et où les « campagnes » franciliennes préservées, comme celle du Vexin français, sont gagnées par des processus de gentrification. Un nouveau tournant « durable » s'engage dans les politiques urbaines, qui se traduit dans la charte du Parc.

Tableau 6. Estimation du ratio gain/perte de surfaces potagères au cours des deux périodes

Période	Disparitions de potagers (ha)	Apparitions de potagers (ha)	Pertes nettes sur la période (ha)
<i>Ennery</i>			
A - entre 1954 et 1973	5,37	2,73	2,64
B - entre 1974 et 2018	6,21	1,31	4,9
<i>Courdimanche</i>			
C - entre 1954 et 1987	4,4	3,4	1
D - entre 1988 et 2018	4,43	0,59	3,84

Les créations de potagers compensent un peu les pertes dans un premier temps mais s'effondrent par la suite.

Source : Flora Rich, 2024.

- 41 Pour les deux communes, on peut lire la quantité d'hectares de potagers disparus et apparus sur les deux périodes successives, puis pour l'ensemble de la période. Les surfaces potagères disparaissent à un rythme régulier sur les deux périodes. En revanche, les créations de nouveaux potagers sont beaucoup plus importantes sur la période la plus ancienne. En effet, les créations des périodes A et C compensent un peu les pertes. Au cours des périodes B et D, la quantité de surfaces potagères créées est plus faible.
- 42 Mais ces mesures faites à un instant t ne tiennent pas compte de tous les potagers qui ont pu apparaître puis disparaître au cours d'une même période. En conséquence, les créations de potagers survenues à Ennery entre 1973 et 1987 sont masquées. Or, à Courdimanche, la dynamique de création est active jusqu'en 1987.
- 43 On peut donc avancer l'hypothèse qu'entre 1973 et 1987, une dynamique de renouvellement active favorise la création de potagers. On peut aussi déduire du tableau 6 que la période 1988-2018 est celle qui concentre le plus de pertes nettes, c'est-à-dire qui combine processus de disparition des potagers et faible dynamique de renouvellement. Mais il faudra tester cette hypothèse en ajoutant au moins une deuxième date intermédiaire, afin d'affiner la lecture du phénomène par la réduction du pas de temps.
- 44 Ce constat nous invite à reconsidérer la difficulté des jardins potagers à s'inscrire dans l'espace urbain. À côté de la disparition pure et simple des jardins potagers, c'est le fort affaiblissement de leur dynamique de création au cours de la période récente qui incite à nous interroger.

Accéder au terrain : une démarche volontariste impliquant savoir-faire et réseaux de sociabilité

- 45 Comme nous l'avons vu, la disparition des jardins potagers ne découle pas uniquement de l'urbanisation et de l'artificialisation : ils sont aussi sujets à l'absence de

renouvellement de la fonction potagère. Cela génère des friches dans les anciennes ceintures vertes nourricières (figure 6).

- 46 En conséquence, un habitant qui fait l'acquisition d'un de ces terrains doit souvent le défricher s'il veut pouvoir le cultiver. En fonction de l'état d'avancement de la dynamique végétale, un terrain abandonné peut être recouvert d'une strate herbacée, de végétation arbustive impénétrable, voire d'une strate arborée. La remise en culture implique de disposer et de savoir utiliser du matériel potentiellement lourd tel que tronçonneuse, minipelle, camion-benne pour l'évacuation des végétaux enlevés, etc. Ce cas de figure a été rencontré à deux reprises lors de l'enquête, à Courdimanche et à Magny. À Chars, dans deux des jardins visités, les jardiniers ont dû débroussailler une strate herbacée avancée, faisant suite à une inoccupation de deux ou trois ans qu'ils ont toutefois eu du mal à estimer.
- 47 Dans ces conditions, l'accès à de nombreux terrains abandonnés se révèle compliqué pour les habitants qui ne disposent ni de ce savoir-faire spécifique, ni des moyens financiers pour faire intervenir un professionnel.

Figure 6. Le paysage mouvant des franges urbaines, où les jardins privés sans maison sont en proie à l'abandon puis parfois remis en culture



- a) Magny-en-Vexin, groupe de jardins privés sans maison où l'abandon épars des terrains crée un paysage mélangeant cultures potagères et friches de jardin
- b) Ennery, les cabanes de jardins sans maison abandonnés commencent à se perdre dans une strate arbustive avancée
- c) et d) Ennery, des jardins sans maison individuels récemment abandonnés côtoient d'autres terrains cultivés
- e) Courdimanche, un ancien terrain boisé suite à l'abandon du jardin vivrier, défriché pour être remis en culture vers 2020

Source : Flora Rich, 2020-2023.

- 48 Ces jardiniers peinent parfois à dénicher un terrain. Le fait de ne pas connaître personnellement le propriétaire constitue un frein : le réseau interpersonnel joue en cela un rôle déterminant. Le temps d'acquisition d'une parcelle peut être long :
- « On a cherché, cherché vraiment, et on a trouvé celui-là » (retraîtée, Magny-en-Vexin).
- 49 Le partage de terrain est assez pratiqué et permet à des non-résidents du Vexin de bénéficier d'un jardin. Un habitant de Pontoise a pu profiter d'un terrain trouvé par

son ancien collègue de l'hypermarché où ils sont employés à Osny. Ce dernier habite Chars, il connaît la propriétaire du terrain qui habite à Marines.

- 50 Transmettre ses connaissances peut être apprécié. Le propriétaire d'un terrain occupé par un jardinier retraité d'Ennery a demandé à ce dernier « l'autorisation » de venir faire un potager car il souhaite apprendre à ses côtés. Le jardinier a manifesté de l'enthousiasme à cette idée. À Magny, le propriétaire très âgé d'un terrain privé sans maison où il faisait son potager est venu aider et conseiller les nouveaux jardiniers, essentiellement néophytes, au lancement des nouveaux jardins familiaux créés par la municipalité en 2017.
- 51 Par ailleurs, trois personnes jardinant sur des terrains privés ont affirmé leur besoin d'indépendance à travers le rejet des jardins familiaux associatifs⁸, où les règles de conduite et les relations de voisinage sont perçues comme trop contraignantes, voire une entrave à la liberté. Ils affichent à leur égard une désaffection prononcée, comme à Magny-en-Vexin :
- « Les jardins de la mairie là, j'en veux pas, on peut rien faire » (ouvrier, Magny-en-Vexin) ;
- ou à Ennery (au sujet de jardins familiaux à Pontoise, où habite le jardinier enquêté) :
- « Ici, personne m'emmerde [...]. Les trucs de commune ça m'intéresse pas [...] y'a des disputes, y'a des vols » (ouvrier, Ennery).
- Ce dernier a préféré attendre sept ans avant de pouvoir de nouveau s'installer sur un terrain privé, qu'il partage avec son voisin d'immeuble à Pontoise.
- 52 L'indépendance recherchée est permise grâce au niveau atteint par les jardiniers dans la maîtrise des techniques de jardinage, qu'ils ont apprises dans le cadre familial, souvent rural :
- « Je suis né au milieu des champs [...]. C'est l'appel de la terre » (ouvrier, Ennery).
- Ils trouvent aussi dans leur réseau personnel des contacts pour récupérer des engrais naturels, des plants et des graines.
- 53 La qualité des paysages et du cadre de ces jardins a son importance. Elle se manifeste dans des propos sensibles à l'égard d'une nature « calme », belle et bienfaitrice et auprès de laquelle on vient aussi se ressourcer :
- « C'est super beau ici ! » (retraîtée, Magny-en-Vexin).
« Moi mes gamins c'est ceux qui chantent là, les oiseaux [...]. J'avais un rouge-gorge, mon copain » (retraité, Magny-en-Vexin).

De la connaissance de la trame jardinée potagère à un renouvellement de la gestion des ceintures vertes ?

Un modèle de jardin qui fonctionne sur la « culture manuelle » des jardiniers et le réseau personnel

- 54 Faire du jardin potager un système aussi bien fonctionnel sur le plan agronomique que technique et logistique n'est pas à la portée de tout un chacun. Cela exige de sélectionner des profils de jardiniers qui, en plus d'avoir des connaissances en jardinage, possèdent déjà les savoir-faire pour réaliser des aménagements hydrauliques complexes, parfois des travaux lourds comme dans le cas du défrichage d'une parcelle arborée. Il n'est donc pas étonnant que, sur notre terrain d'étude, ce soit en grande majorité des populations ouvrières, dont certaines travaillent ou ont travaillé

dans le secteur du BTP, qui occupent ces terrains privés. S'y ajoute l'ingéniosité des jardiniers en matière de construction légère, réalisation de cabanes et d'abris, et de mise en place de système d'irrigation, de drainage et de récupération d'eau. Autant de réalisations qui témoignent du haut degré d'autonomie des jardiniers, à l'origine d'une appropriation forte de l'espace.

- 55 Ce sont aussi très souvent des individus qui ont acquis les savoir-faire de jardinage dans le cadre familial. Ce profil de jardiniers, dont les savoirs ont été transmis par les générations précédentes, pratique un type de jardinage que des chercheuses ont nommé « par habitude » (Gallien *et al.*, 2012). Cette culture du jardin apparaît comme un ensemble complexe de savoirs et de pratiques qui, selon Françoise Dubost :
- « s'enracine le plus profondément dans une tradition qui est celle, plus largement, de la culture manuelle, avec ses savoir-faire hérités et sa capacité d'adaptation à l'innovation » (1997).
- 56 C'est de cette culture manuelle et de l'autonomie qu'elle permet que nous semblent dépendre l'existence et la persistance des jardins privés sans maison dans les petites villes du Vexin. À ces jardins ne peuvent entièrement se substituer des jardins familiaux, auxquels une part des jardiniers a indiqué, spontanément, refuser d'adhérer. La préférence pour les activités informelles, qui caractérise certaines fractions populaires de la population, est porteuse « d'un refus de s'en remettre au système de normes des "autres" » (Siblot *et al.*, 2015), qui peut entrer en conflit avec les règlements des jardins collectifs. Au reste, cette défiance n'est pas infondée : la prise en main du jardinage collectif par des acteurs institutionnels et des professionnels de l'aménagement n'est pas dénuée du risque « d'une normalisation des modèles de jardins collectifs pouvant aller à l'encontre des aspirations sociales des habitants » (Vandenbroucke *et al.*, 2017).
- 57 Mais ce modèle de jardin semble aujourd'hui mis en cause. La perte des savoir-faire des populations locales ne s'inscrit-elle pas doublement dans l'espace, à travers, d'une part, la disparition des surfaces de potagers et, d'autre part, la dynamique de renouvellement atone depuis les années 1990 ? Au vu des processus de gentrification à l'œuvre dans le PNR, qui réduisent les possibilités des catégories populaires de s'y installer, le retour de la fonction nourricière des ceintures vertes des petites villes ne va pas de soi.
- 58 On sait que les populations ouvrières, avec les personnes retraitées, sont les plus enclines à cultiver un potager (Dubost, 1997 ; Frauenfelder, 2011 ; Pluvinage et Weber, 1992), et que les personnes faisant un potager sont généralement propriétaires d'une maison avec jardin (Gojard et Weber, 1995 ; Vávra *et al.*, 2018). Or, le contexte actuel d'inflation et d'augmentation de la pauvreté pousse autant les populations les plus précaires vers des pratiques d'autosubsistance, qu'il les éloigne de l'accès à la propriété. Si accéder à la propriété d'une maison avec jardin conditionne la réalisation d'un potager, cela ne peut que constituer un frein à son développement, tout en contribuant à creuser les inégalités en matière d'engagement dans une démarche d'autoproduction alimentaire en ville (McClintock *et al.*, 2016). L'exemple des petites villes du Vexin français nous montre qu'il est pourtant possible de contourner le verrou de la propriété foncière pour accéder à un terrain à cultiver, à condition d'être en relation avec le propriétaire.

Voir au-delà des politiques d'acquisition et de sécurisation du foncier non bâti

- 59 Le nouveau projet de charte du PNR manifeste l'intention de s'engager de façon plus affirmée dans le développement des jardins potagers sur son territoire. L'orientation n°7 enjoint les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à acquérir du foncier afin de « rendre la pratique agricole accessible à tout un chacun et à petite échelle en facilitant l'accessibilité à la pratique du jardinage » (PNR du Vexin français, 2023). L'implantation de potagers, qui pourront être, en fonction de la demande des habitants, soit individuels soit collectifs, est plus particulièrement encouragée sur les ceintures vertes. Mais la sécurisation du foncier, si elle est une condition nécessaire, est-elle suffisante pour amener les habitants à cultiver ces ceintures vertes ?
- 60 Les résultats de notre étude n'y répondent pas par l'affirmative. Pour l'heure, l'essoufflement du modèle du jardin privé sans maison, fondé sur la culture manuelle, se traduit par la transformation paysagère des franges urbaines des petites villes. La déprise de l'autoproduction alimentaire a disloqué le paysage nourricier cultivé par les habitants, laissant place à un paysage hétérogène où la nature spontanée fait de plus en plus sa place.
- 61 La question est plutôt de savoir comment faire se rencontrer espaces cultivables sur terrains privés inoccupés et populations voulant faire un potager. D'après les situations observées, il y a trois cas de figure principaux, en fonction du degré d'autonomie de l'aspirant jardinier en matière de savoirs et savoir-faire jardiniers et de bricolage : 1) un habitant autonome (ou plusieurs) peut disposer en autonomie d'un terrain et en assumer seul l'aménagement et l'entretien ; 2) un habitant autonome ou partiellement autonome partage un terrain avec un jardinier déjà en place mais n'étant plus en capacité de gérer seul son terrain ; 3) un habitant néophyte désire apprendre à jardiner et rejoint le terrain occupé par un jardinier ouvert à la possibilité de partager son jardin et ses savoir-faire.
- 62 Notre étude suggère que ces pratiques ont déjà cours. Il s'agirait donc surtout de les accompagner et de les développer. Il a déjà été démontré que le caractère privatif des terrains n'est pas un frein à la création de dynamiques collectives, dès lors que des acteurs intermédiaires de confiance organisent la mise en relation des propriétaires de terrain et des jardiniers (Darly *et al.*, 2021b). Ces intermédiaires fonciers se révèlent aussi être « des vecteurs de transition écologique du potager domestique », et contribuent à l'invention de « transformation sociale, environnementale et peut-être politique » (*ibid.*). La cartographie SIG pourrait jouer là un rôle central, prolongeant l'outil de connaissance qu'est la trame jardinée potagère vers un support de négociation entre les acteurs.
- 63 Le PNR constituerait un intermédiaire efficace : il est compétent pour accompagner les actions environnementales, et il est reconnu pour sa capacité à innover en matière de développement durable et de développement local (Delfosse et Poulot, 2022). Ce rôle expérimental, qui engendre de nouvelles pratiques territoriales (*ibid.*), aurait pu être mis à profit dans le projet alimentaire territorial (PAT), engagé avec la communauté d'agglomération (CA) de Cergy-Pontoise. Mais le PAT focalise son action uniquement

sur l'agriculture professionnelle marchande, excluant de fait les espaces ainsi que les initiatives relevant de l'agriculture non professionnelle.

- 64 L'opportunité est manquée de créer une synergie territoriale entre l'ensemble des acteurs, professionnels et non professionnels, qui participent à la reconstruction d'un rapport de proximité avec l'acte de production et de consommation alimentaires (Lardon *et al.*, 2020). Le renforcement d'une dynamique collective territoriale articulée autour du jardinage et du jardin potager serait aussi l'occasion de rééquilibrer l'accès aux aménités du PNR et d'ouvrir sur une relation entre le Vexin et la CA de Cergy-Pontoise qui dépasse la traditionnelle opposition ville-campagne (Nahmías et Le Caro, 2012).

Conclusion

- 65 Cet article s'est intéressé à la mise en place d'un outil méthodologique, la « trame jardinée potagère ». Ce dernier a permis, grâce à une démarche associant cartographie diachronique et enquête de terrain, de mettre au jour l'existence d'un modèle de jardin potager privé sans maison, reposant sur la culture manuelle des jardiniers et sur un haut degré d'autonomie en matière de savoir-faire jardiniers et de bricolage.
- 66 Au-delà du constat de la disparition des surfaces potagères, la cartographie SIG diachronique révèle que le mécanisme qui affecte la présence de potagers dans les petites villes étudiées est complexe. Il nous semble qu'il faudrait partir de la prise en compte de cette réalité diverse et complexe pour améliorer les outils de gestion des jardins potagers dans ces territoires peu denses. S'en tenir à sécuriser le foncier non bâti des ceintures vertes est sans effet si les populations capables de les mettre en culture n'ont pas la possibilité d'y accéder, et si les néophytes ne sont pas soutenus dans un apprentissage les rendant aptes à entretenir un terrain et à cultiver un jardin potager.
- 67 D'outil de connaissance sur les jardins, la carte de la trame jardinée potagère pourrait alors se faire outil de renouvellement de la gestion de la fonction nourricière des ceintures vertes. Il s'agit notamment de pallier les inégalités d'accès à la maison individuelle avec jardin en créant un réseau d'acteurs localisés autour de la négociation du partage de terrains privés, entre propriétaires et populations souhaitant cultiver ces terrains. Les parcelles disponibles des ceintures vertes ainsi que les propriétaires volontaires devraient pour cela être identifiés et situés.
- 68 Cela ne peut toutefois s'envisager sans un renouvellement, ou plus précisément une extension des politiques publiques dédiées aux jardins potagers. Les jardins collectifs ne répondent pas à toutes les aspirations et s'en tenir à cette réponse unique tend à exclure les habitants aspirant à plus d'indépendance. En revanche, comme l'a constaté Claire Delfosse :
- « Le nouvel engouement pour les jardins potagers et les vergers interroge la transmission des savoir-faire. Savoir jardiner ne s'improvise pas, la rupture de savoir-faire étant fréquente » (2019).

Dans le Vexin, le développement de jardins partagés peut œuvrer dans le sens de la réappropriation des lieux, des savoirs et des savoir-faire jardiniers perdus. Les habitants néophytes pourraient-ils alors regagner en autonomie, et, à terme, réinvestir les espaces de la « ceinture maraîchère » ? Dans cette perspective, le rachat de foncier par les communes pour installer des jardins partagés est complémentaire à l'invention

de nouvelles politiques publiques à travers la création d'acteurs intermédiaires et d'une dynamique collective de partage de jardins.

- 69 Il faut pour cela prendre au sérieux la contribution des jardins potagers à l'approvisionnement alimentaire du territoire. Dans cet espace agricole dominé par l'agriculture industrielle d'exportation, encourager le jardinage habitant d'autoproduction apparaît comme une alternative réaliste à l'agriculture marchande pour engager les populations dans « la réappropriation de l'alimentation et des conditions de sa production » (Pourias *et al.*, 2012).

BIBLIOGRAPHIE

- Beaufils, C., 2022, « Les jardins collectifs urbains, des lieux au potentiel alimentaire inexploité : le cas parisien », *Nouvelles Perspectives en sciences sociales*, vol. 17, n° 2, p. 249-283, URL : <https://doi.org/10.7202/1092775ar>.
- Brondeau, F., 2017, « Jardiner pour coproduire la ville. Mobilisations citadines et stratégies d'acteurs », *Géographie et Cultures*, n° 103, p. 5-17, mis en ligne en octobre 2018, <http://journals.openedition.org/gc/5559> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.5559>.
- Consalès, J. N., 2018, « Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille », *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 37., URL : <http://journals.openedition.org/insitu/19252> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.19252>.
- Darly, S., Feuillet, T., Laforêt, C., 2021a, « Home Gardening and the Social Divide of Suburban Space: Methodological Proposal for the Spatial Analysis of a Social Practice in the Greater Paris Urban Area », *Sustainability*, vol. 13, n° 6, p. 32-43.
- Darly, S., Temple-Boyer, É., Sourzac, A., Gonin, A., 2021b, « Nouveaux arrangements fonciers pour citoyens sans terre : émergence d'acteurs intermédiaires dans la relation propriété-usage des jardins privés de la métropole », *Géographie, Économie, Société*, vol. 23, n° 4, p. 367-386.
- Delfosse, C. et Poulot, M., 2022, « Les PNR, territoires de projets et d'innovations. Une expérience d'aménagement qui s'inscrit dans la durée », *Pour*, vol. 243, n° 2, p. 149-169, URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2022-2-page-149.htm>.
- Delfosse, C., 2019, « L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux », *L'Information géographique*, vol. 83, n° 4, p. 34-54, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2019-4-page-34.htm>.
- Desponds, D., 2007, « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois*, n° 202, p. 47-60, mis en ligne en mars 2009, URL : <http://journals.openedition.org/norois/1620> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/norois.1620>.
- Dubost, F., 1997, *Les Jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- Fonticelli, C., 2022, « De la lutte contre "l'urbanisation galopante" à un urbanisme endogène, le rôle des PNR franciliens pour construire autrement », *Pour*, vol. 243, n° 2, p. 285-295, URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2022-2-page-285.htm>.

- Frauenfelder, A., 2011, « Le monde privé des classes populaires : le jardin familial comme poste d'observation privilégié », *Tsantsa*, n° 16, p. 159-163.
- Gallien, M., Boitard, M., Delfosse, C., 2012, « Renouveau des jardins potagers entre milieux urbain et rural ? », *Pour*, vol. 215-216, n° 3, p. 321-332, URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2012-3-page-321.htm>.
- Gojard, S. et Weber, F., 1995, « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », *Inra sciences sociales*, vol. 8, n° 2, p. 1-4.
- Guiraud, N., Delfosse, C., Vandenbroucke, P., Viricel, P., Munar, L., 2022, « Les jardins dans les espaces ruraux de moyenne montagne en Auvergne Rhône-Alpes : les révélateurs d'un rapport à l'alimentaire en recomposition », *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, vol. 110, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/rga/10824> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.10824>.
- Harvey, D., 2011, *Le Capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Éditions Amsterdam, 93 p.
- Jaillet, M.-C., Jalabert, G., 1982, « Politique urbaine et logement : la production d'espace pavillonnaire », *L'Espace géographique*, vol. 11, n° 4, p. 293-306, URL : https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1982_num_11_4_3784.
- Lardon, S., Beuseroy, O., Lalanne, L., 2020, « Les jardins potagers, lieux d'échange et d'apprentissage collectif », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, vol. 8, n° 1, p. 35-48, URL : <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2020-1-page-35.htm>.
- Legenne, C., Biasi, L. de, Lagneau, A., Pigato, L., 2020, « Familial ou partagé : les citadins franciliens de plus en plus adeptes du jardinage », *L'Institut Paris Région*, URL : <https://www.institutparisregion.fr/environnement/agriculture-et-alimentation/familial-ou-partage-les-citadins-franciliens-de-plus-en-plus-adeptes-du-jardinage/>.
- Marie, M., 2019, « Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local. Enseignements à partir de l'étude des cas de Rennes, Caen et Alençon », *Vertigo*, vol. 19, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/26215> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.26215>.
- McClintock, N., Mahmoudi, D., Simpson, M., Santos, J. P., 2016, « Socio-Spatial Differentiation in the Sustainable City: A mixed-Methods assessment of Residential Gardens in Metropolitan Portland, Oregon, USA », *Landscape and Urban Planning*, vol. 148, p. 1-16.
- Nahmías, P. et Le Caro, Y., 2012, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain/Urban Environment*, vol. 6, URL : <http://journals.openedition.org/eue/437>.
- Paddeu, F., 2021, *Sous les pavés, la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Paris, Seuil, 439 p.
- Pluinage, M., Weber, F., 1992, « Les jardins populaires : pratiques culturelles, usages de l'espace, enjeux culturels. Éléments d'histoire et d'ethnographie », rapport de recherche pour la mission du Patrimoine ethnologique du Ministère de la culture, 208 p.
- PNR du Vexin français, 2023, « Projet de charte du Parc naturel régional du Vexin français "Horizon 2040". Version de travail mars 2023 », 313 p.
- PNR du Vexin français, 2020, « Évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2008-2019 du Parc naturel régional du Vexin français », 231 p.

- Pourias, J., Daniel, A.-C., Aubry, C., 2012, « La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question », *Pour*, vol. 215-216, n^{os} 3-4, p. 333-347, URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2012-3-page-333.htm>.
- Rich, F., Petit-Berghem, Y., 2022, « Le jardinage-habitant et la transition écologique des petites villes sous influence métropolitaine : le cas de Magny-en-Vexin, Île-de-France, France », *Nouvelles Perspectives en sciences sociales*, vol. 17, n^o 2, p. 415-476, URL : <https://id.erudit.org/iderudit/1092779ar>.
- Rich, F., 2020, « Trajectoire d'une vallée jardinée : quand les jardins potagers rencontrent l'Aubette de Magny », mémoire de master, École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille et AgroParisTech, Paris.
- Rochel, X., 2022a, « La mesure des jardins potagers, un défi géographique », *Le 4 pages*, n^o 11, URL : <https://loterr.univ-lorraine.fr/files/2022/02/4-pages-LOTERR-n%C2%B011-1.pdf>.
- Rochel, X., 2022b, « Que reste-t-il de la ceinture maraîchère de Nancy ? », *Revue de géographie historique*, n^o 21-22, URL : <http://journals.openedition.org/geohist/6205> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geohist.6205>.
- Siblot, Y., Cartier, M., Coutant, I., Masclat, O., Renahy, N., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 363 p.
- Taylor, J.R., Lovell, S.T., 2012, « Mapping Public and Private Spaces of Urban Agriculture in Chicago through the Analysis of High-Resolution Aerial Images in Google Earth », *Landscape and Urban Planning*, vol. 108, n^o 1, p. 57-70.
- Thévenot, L., 1977, « Les catégories sociales en 1975 : l'extension du salariat », *Économie et Statistique*, vol. 91, n^o 1, p. 3-31, URL : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1977_num_91_1_3122.
- Vandenbroucke, P., Canavese, M., Dacheux-Auziere, B., Grenet, M., Mouhot, L., Berthier, N., Melin, G., Pouvesle, C., Rémy, E., Consalès, J.-N., 2017, « Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique », *Géographie et Cultures*, n^o 103, p. 19-37, mis en ligne en octobre 2018, URL : <http://journals.openedition.org/gc/5567> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.5567>.
- Vávra, J., Megyesi, B. G., Duží, B., Craig, T. P., Klufová, R., Lapka, M., Cudlínová, E., 2018, « Food Self-Provisioning in Europe: An Exploration of Sociodemographic Factors in Five Regions », *Rural Sociology*, vol. 83, n^o 2, p. 431-461.
- Weber, F., 1998, *L'Honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XX^e siècle*, Paris, Belin, 287 p.

NOTES

1. Source : Insee 2021, enquête « Budget de famille », 2017
2. Voir le programme de recherche POPSU-territoire sur la commune de Magny-en-Vexin entre 2019 et 2021.
3. Source MOS Île-de-France 2021, URL : https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=Mos2021&x=652207.7985169035&y=6859093.490014927&zoom=12.
4. Voir la charte : <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/le-parc/les-missions/la-charte/>.
5. Cette liste est loin d'être exhaustive car de nombreux jardins n'ont pas été visités dans les communes étudiées. En outre, aucun de ces jardins n'a été visité à Marines.
6. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4634325>

7. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4234394#titre-bloc-12>

8. La question n'a été posée directement qu'à un seul jardinier, les autres se sont exprimés spontanément sur le sujet.

RÉSUMÉS

La question de la résilience alimentaire des villes entraîne un intérêt croissant pour le jardin potager. Les espaces peu denses, qui possèdent un foncier cultivable important, sont peu étudiés. Nous examinons le cas de cinq petites villes franciliennes, dont quatre sont localisées dans le PNR du Vexin français. Grâce à une cartographie SIG diachronique et une enquête exploratoire, nous avons conçu un outil méthodologique, la « trame jardinée potagère », qui nous permet d'analyser la trajectoire de jardins potagers privés sans maison, cultivés sur les anciennes « ceintures vertes » des petites villes. Nos résultats montrent que l'existence de ces jardins est chevillée à une culture manuelle associée aux catégories populaires, et que leur renouvellement s'essouffle. La sécurisation du foncier non bâti prônée par le PNR ne semble alors pas suffire à maintenir la fonction nourricière des ceintures vertes. Imaginer de nouvelles politiques publiques autour du partage de jardins privés peut être une piste de réflexion. Dans cette perspective, la carte de la trame jardinée pourrait constituer le support d'une synergie territoriale autour d'un renouveau du jardin potager.

The issue of food resilience in towns is arousing growing interest in kitchen gardening. Less densely populated areas with a large amount of arable land have so far received little attention. We examine the case of five small towns in the Paris region, four of which are located in the Vexin Français Regional National Park. Using diachronic GIS mapping and an exploratory survey, we designed a methodological tool, a 'kitchen garden grid', which enables us to analyse the trajectory of garden allotments cultivated in the former 'green belts' of small towns. Our results show that the existence of these gardens is rooted in a manual culture associated with the working classes and that their renewal is declining. Securing the tenure of unbuilt land advocated by the Regional National Park does not therefore seem to be enough to maintain the food-growing function of the green belts. Imagining new public policies based on the sharing of allotments could be a way forward. From this perspective, the map of the 'kitchen garden grid' could provide a basis for a regional drive favouring the revival of the kitchen garden.

INDEX

Keywords : kitchen garden, GIS, inhabitants, diachronicity, garden grid, small town

Mots-clés : jardin potager, SIG, habitants, diachronie, trame jardinée, petite ville

AUTEURS

FLORA RICH

Après des études de design d'objet et de paysage, Flora Rich s'intéresse, dans le cadre d'une thèse, à l'évolution des formes de jardins potagers et des pratiques de jardinage, au filtre des mutations

urbaines et socio-écologiques, Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep, ENSP Versailles-Marseille).

f.rich[at]ecole-paysage[dot]fr

YVES PETIT-BERGHEM

Géographe, Yves Petit-Berghem travaille sur les dynamiques paysagères entre nature et société ainsi que sur les savoirs et les pratiques des projets de paysage intégrés aujourd'hui dans la transition écologique. Il est professeur à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep).

y.petitberghem[at]ecole-paysage[dot]fr